



DOCTRINE D'EMPLOI NON RESPECTÉE

Une extraction de 2 détenus à lieu aujourd'hui, jeudi 13 Décembre, sur le PREJ du Mans.

L'équipage est composé de 3 agents et... d'un chauffeur réserviste !!

Est-il normal que nous soyons, et ce de manière régulière, obligés de rappeler que les chauffeurs réservistes ne peuvent conduire que des véhicules légers !?

Est-il de notre devoir de rappeler également et de manière systématique, qu'un chauffeur réserviste ne peut prendre en charge que des détenus dont le niveau d'escorte est égal à 1 ? Et ce sans transports groupés !

Demain ce sont 6 agents de planifiés pour 4 détenus...

Vendredi il aurait fallu 7 agents et non 6 ! Quatre dans le fourgon et trois dans le véhicule de transport de détenus léger (vt dl).

Force Ouvrière Pénitentiaire demande que la doctrine d'emploi des PREJ soit enfin respectée **et que la sécurité des personnels ne soit pas bradée !**

Sans préjuger du professionnalisme des réservistes, ces derniers ne sont pas armés et guère formés pour ces missions.

Force Ouvrière Pénitentiaire, syndicat majoritaire au siège de la DISP Rennes (et notamment chez les agents Prej et Eris), fera inscrire à l'ordre du jour les **problématiques trop récurrentes des PREJ.**

Espérons que le changement de Direction Interrégionale insuffle un nouveau souffle sur certaines pratiques actuelles qui ne sont pas tolérables ...